

EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE A L'EPREUVE DE LA
GOUVERNANCE LOCALE : DEFIS FONCIERES ET PARADOXES DU
DEVELOPPEMENT A GUEZELI (RCA)

Prince D. NAMBAI
NAMSENEI
Princenambai6@gmail.com

Olive Guy-Chardan
DIANGO
dogchardo@gmail.com

Dr André
DENAMSEKETE
denamsekete@gmail.c

Submitted : 2026-05-05

valued: 2026-05-20

validated: 2026-06-04

Résumé :

En République centrafricaine, l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée représente un pilier de l'économie rurale, tout en constituant un défi majeur pour la stabilité des territoires. Cette étude analyse les articulations entre la gouvernance locale et la sécurité foncière dans la commune de Guézéli (Préfecture de l'Ombella-Mpoko). S'appuyant sur une méthodologie mixte combinant une revue documentaire, des outils de cartographie (ArcGIS) et une enquête de terrain auprès de 78 acteurs clés, la recherche révèle un décalage profond entre les cadres réglementaires nationaux et les pratiques locales.

Les résultats mettent en exergue une "atrophie de la gouvernance" caractérisée par une superposition des droits (coutumiers vs étatiques), entraînant une recrudescence des conflits entre agriculteurs et opérateurs miniers. Bien que l'activité génère des flux financiers immédiats, son impact sur le développement durable reste limité par une faible redistribution de la rente et une dégradation accélérée du capital naturel. En conclusion, l'article explore la nécessité d'évoluer vers une gouvernance hybride et territorialisée. Il invite à repenser le rôle des autorités locales non plus comme de simples spectateurs, mais comme des régulateurs centraux capables de transformer le paradoxe de la ressource en un levier de résilience socio-économique et environnementale.

Mots-clés : Gouvernance minière, Foncier, Guézéli, Développement durable, Conflits d'usage.

ABSTRACT :

In the Central African Republic, artisanal and semi-mechanized mining represents a pillar of the rural economy, while also posing a major challenge to territorial stability. This study analyzes the links between local governance and land tenure security in the commune of Guézéli (Ombella-Mpoko Prefecture). Using a mixed-methods approach combining a literature review, mapping tools (ArcGIS), and a field survey of 78 key stakeholders, the research reveals a profound disconnect between national regulatory frameworks and local practices. The results highlight an "atrophy of governance" characterized by an overlap of rights (customary vs. state), leading to a resurgence of conflicts between farmers and mining operators. Although the activity generates immediate financial flows, its impact on sustainable development remains limited by low redistribution of mining revenue and accelerated degradation of natural capital. In conclusion, this article explores the need to move towards hybrid and territorially based governance. It calls for a rethinking of the role of local authorities, no longer as mere spectators, but as central regulators capable of transforming the resource paradox into a lever for socio-economic and environmental resilience.

Keywords: *Mining governance, Land tenure, Guézéli, Sustainable development, Conflicts of use.*

Introduction :

L'exploitation des ressources minières constitue, pour de nombreux pays africains, un levier potentiel de transformation économique et sociale. Les minerais tels que l'or, le diamant, le cuivre ou l'uranium représentent une source importante de revenus, de création d'emplois et de financement des infrastructures. Toutefois, ces dividendes économiques positives dépendent largement de la qualité de la gouvernance mise en place. En l'absence de mécanismes efficaces de gestion, le secteur minier peut également engendrer conflits sociaux, corruption, dégradation environnementale et faibles incidences pour les communautés locales.

En Afrique, malgré l'abondance des ressources naturelles, plusieurs pays peinent encore à convertir cette richesse en développement durable. Selon la GAFD¹ (2016), le continent détient près de 30 % des réserves mondiales de certaines matières premières minières². Pourtant, cette richesse demeure insuffisamment valorisée en raison de faiblesses institutionnelles, d'un déficit de transparence et de capacités techniques limitées. Cette situation rejoint la thèse de la « malédiction des ressources » développée par Paul Collier (2007), selon laquelle les pays riches en ressources naturelles peuvent connaître davantage de conflits, d'inégalités et d'instabilité lorsque les institutions sont fragiles.

La République centrafricaine n'échappe pas à ce constat. Le pays dispose d'importants gisements d'or, de diamants et d'autres substances minières. Des réformes récentes ont été engagées afin d'améliorer la gouvernance du secteur, notamment à travers l'adoption d'un nouveau Code minier en 2024 et la modernisation numérique des mécanismes de contrôle (Agence Ecofin, 2025). Toutefois, l'exploitation minière demeure encore largement dominée par l'artisanat et l'informalité, limitant ainsi les retombées économiques et fiscales attendues.

La commune de Guézéli, située dans la sous-préfecture de Yaloké, illustre particulièrement ces enjeux. Dotée de ressources aurifères exploitées de manière artisanale semi-mécanisée, elle connaît une activité minière dynamique, mais dont les effets sur le développement local restent contrastés. Si cette activité procure des revenus à certains ménages et stimule les échanges

¹ **GAFD** : Groupe Agence Française de Développement

² **Proparco**, « Comment mettre les ressources minières africaines au service d'un développement durable ? »

commerciaux, elle s'accompagne également de conflits fonciers, de pressions environnementales et d'une faible contribution aux infrastructures communautaires.

Comme le souligne la Banque africaine de développement (2020), la gouvernance inclusive et participative des ressources minières constitue une condition essentielle pour leur transformation en moteurs de développement durable. Dans ce contexte, la présente étude analyse la gouvernance du secteur minier comme facteur du développement local dans la commune de Guézéli. Elle vise à comprendre dans quelle mesure les mécanismes de gestion, de participation et de redistribution existants permettent de transformer les ressources minières en opportunités durables pour la population locale.

1. LE TERRITOIRE DE GUEZELI : CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES ET DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT

La commune de Guézéli est située à environ 265 km de Bangui, sur la Route nationale n°3 reliant Bangui à Garoua-Boulaï, dans la sous-préfecture de Yaloké. Elle couvre une superficie de 2 795 km² pour une population estimée à 53 881 habitants (DDL, 2023), soit une densité moyenne de 19,28 habitants/km². Elle est limitée par Yaloké à l'est, Bawi-Tédoa à l'ouest, Koro-Mpoko au nord et Mbali au sud.

Le relief se présente sous forme d'un plateau appartenant à la pénéplaine centrafricaine, avec des altitudes variant entre 515 et 877 mètres. Ce paysage alterne plaines, vallées, collines et buttes résiduelles, offrant des potentialités agricoles et minières importantes. Le climat est de type soudano-oubanguien, marqué par deux saisons : une saison pluvieuse d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à avril. Les précipitations annuelles atteignent environ 1 400 mm, avec des températures comprises entre 19°C et 36°C.

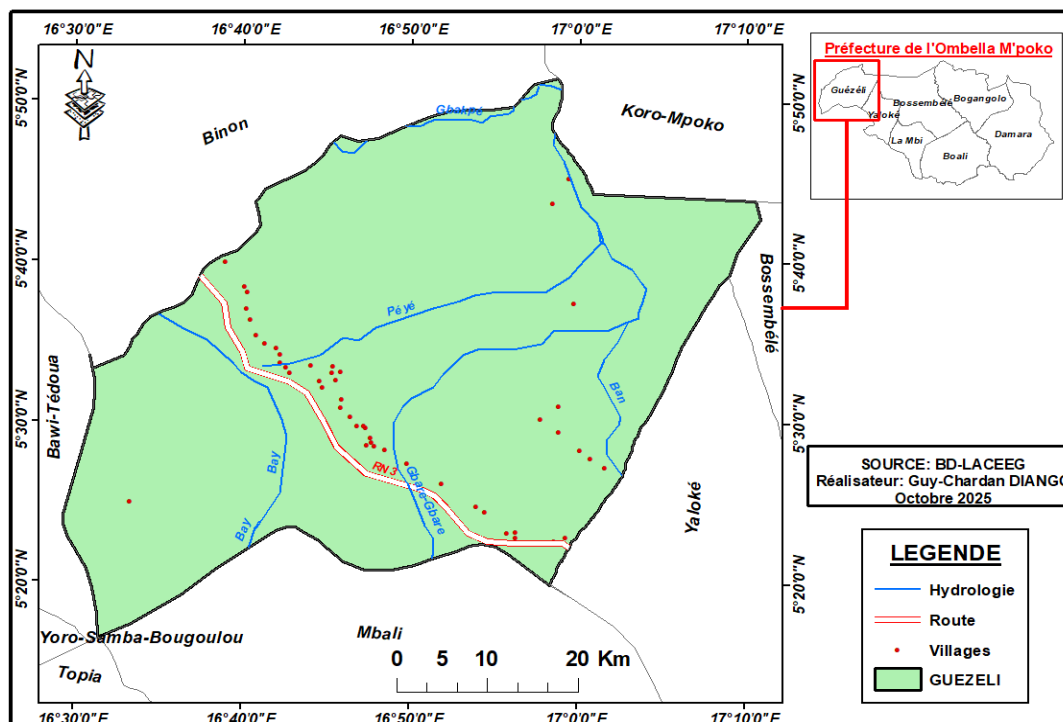
Les sols dominants sont ferrallitiques et sableux, favorables aux cultures vivrières telles que le maïs, l'arachide, le sorgho, l'igname et le maraîchage. Le réseau hydrographique est dense, avec plusieurs cours d'eau saisonniers alimentant la rivière Ban, affluent de l'Ouham.

La végétation relève du domaine soudanien, dominée par une savane arborée, des forêts-galeries et une biodiversité relativement riche. La faune comprend buffles, céphalophes, babouins, oiseaux et reptiles.

Enfin, Guézéli dispose d'importantes ressources minières, principalement aurifères. L'or, exploité de manière artisanale et semi-industrielle, constitue la principale richesse locale,

devant le diamant exploité marginalement. Cette activité représente un enjeu majeur pour l'économie locale et le développement communal.

Carte 1: Localisation de la commune de Guézéli



2. CADRE THEORIQUE : DE LA MALEDICTION DES RESSOURCES A LA CRISE DE LA GOUVERNANCE LOCALE

2.1. Le paradoxe de l'abondance et la malédiction des ressources

Le concept de « malédiction des ressources » souligne que la possession de ressources naturelles abondantes ne garantit pas le développement économique durable. Paul Collier (2007) montre que dans de nombreux pays africains riches en minerais, l'absence de gouvernance efficace conduit à la concentration des revenus, à l'instabilité sociale et à la corruption. Terry Lynn Karl (1997) rejoint cette perspective en soulignant que la rente extractive, lorsqu'elle n'est pas encadrée, peut fragiliser les institutions et accentuer les inégalités. Dans le contexte centrafricain, la richesse aurifère de régions comme Yaloké ou Guézéli ne se traduit pas automatiquement par des bénéfices sociaux ou économiques durables. Les rapports récents de l'Union Européenne (2021) et de l'USAID (2022) sur les chaînes de valeur de l'or en RCA révèlent que les revenus issus de l'exploitation artisanale restent concentrés entre quelques acteurs, tandis que l'État peine à garantir redistribution et infrastructures locales. La littérature

insiste sur la nécessité d'une gouvernance inclusive, transparente et participative pour transformer la richesse minière en moteur de développement. À Guézéli, où la richesse en or attire à la fois des investisseurs et des mineurs artisanaux, ces enseignements montrent que sans institutions solides et mécanismes de contrôle, l'exploitation minière peut exacerber la vulnérabilité sociale, l'insécurité foncière et la dégradation environnementale.

2.2. Pluralisme juridique et conflits fonciers

L'Afrique centrale est caractérisée par un pluralisme juridique où coexistent droit coutumier et droit étatique moderne, générant une insécurité foncière persistante. Le Bris (2018) souligne que les communautés locales considèrent les terres comme un patrimoine collectif, tandis que l'État revendique la propriété du sous-sol, ce qui crée des tensions lorsque des exploitations minières se développent. Christophe Chrétien (2020) montre que l'absence de coordination entre ces régimes juridiques accentue les conflits locaux et empêche une gestion durable des ressources. À Guézéli, la situation est illustrée par les tensions entre mineurs locaux et exploitants semi-industriels : l'attribution de concessions aurifères sans consultation des chefs coutumiers entraîne des conflits fonciers et la marginalisation des communautés locales. Des travaux récents sur la RCA (Diango, 2025; IPIS, 2023) confirment que l'harmonisation des cadres juridiques et la médiation communautaire sont essentielles pour stabiliser la gouvernance foncière. En intégrant les droits coutumiers dans la planification minière et en clarifiant les responsabilités de l'État, il devient possible de réduire les litiges et de renforcer la sécurité foncière, conditions préalables à un développement local inclusif.

2.3. Mécanisation et transformation des rapports sociaux dans l'exploitation artisanale

La mécanisation progressive de l'exploitation aurifère modifie profondément l'économie et les rapports sociaux dans les zones minières. Des rapports récents de l'OCDE (2021) et de l'IPIS (2022) montrent que l'introduction de machines semi-industrielles augmente la productivité, mais concentre les profits et modifie les structures sociales traditionnelles. Dans des villages comme Guézéli, la semi-mécanisation entraîne la marginalisation des petits mineurs artisanaux, l'augmentation des tensions foncières et la pression sur les ressources naturelles, notamment les forêts et les cours d'eau. Ces transformations ne sont pas seulement économiques : elles affectent l'organisation sociale, la répartition du travail et les mécanismes de solidarité communautaire. Les recherches locales (Diango, 2025) illustrent que la semi-mécanisation

bouleverse simultanément le régime foncier et les revenus issus de l'or, ce qui n'a pas encore été analysé dans la littérature existante. Ainsi, la combinaison entre la richesse minière, les régimes fonciers complexes et la mécanisation émergente nécessite une approche intégrée, prenant en compte à la fois la gouvernance institutionnelle, la médiation foncière et les impacts sociaux.

3. CADRE METHODOLOGIQUE : APPROCHE INTEGREE PAR SIG ET ENQUETES DE TERRAIN

La présente étude sur la gouvernance du secteur minier et le développement local dans la commune de Guézéli repose sur une approche méthodologique mixte, combinant méthodes quantitatives et qualitatives, afin de mieux comprendre les réalités du terrain. La recherche s'est appuyée sur une revue documentaire exhaustive, complétée par des enquêtes de terrain, des entretiens, des focus groups ainsi que l'observation directe. La revue documentaire a porté sur des ouvrages spécialisés, articles scientifiques, rapports institutionnels et textes officiels relatifs à la gouvernance minière, au foncier et au développement local. Cette étape a permis de construire le cadre théorique et d'orienter les outils d'enquête.

Les données primaires ont été collectées à travers des entretiens semi-directifs réalisés auprès des autorités locales, responsables administratifs et acteurs miniers. En complément, 78 questionnaires ont été administrés aux populations locales réparties dans trois villages, à savoir à Gaga, à Gomion et à Carrefour, afin de garantir une représentativité spatiale des perceptions. Des focus groups ont également été organisés avec les jeunes, les femmes et les leaders communautaires pour approfondir les opinions sur la gestion minière, la participation citoyenne et les impacts socio-économiques.

Les matériels utilisés comprenaient un ordinateur pour la saisie et l'analyse des données, un téléphone portable pour la prise de photographies et l'administration numérique des questionnaires via KoboCollect, ainsi que les logiciels Word, Excel et ArcGIS. Les données quantitatives ont été codées puis traitées sous Excel à travers des statistiques descriptives (fréquences, pourcentages, tableaux croisés). Les données qualitatives issues des entretiens et focus groups ont été transcrites puis soumises à une analyse thématique.

4. RÉSULTATS

4.1. Gouvernance du secteur minier en Centrafrique

Au niveau national, la gouvernance minière en République centrafricaine est principalement assurée par le Ministère des Mines et de la Géologie, chargé de définir les politiques minières, de délivrer les titres d'exploitation et de contrôler les activités extractives (FAOLEX, 2009 ; ITIE, 2022). Sous sa tutelle, l'Office de Recherche Géologique et d'Exploitation Minière (ORGEM), créé par la loi n°09-005 du 28 avril 2009, intervient dans la cartographie géologique, la recherche minière et la valorisation des ressources naturelles. Les services préfectoraux et sous-préfectoraux des Mines représentent l'État au niveau local, tandis que les géologues, inspecteurs, agents assermentés et l'Unité Spéciale Anti-Fraude (USAF) assurent le contrôle technique, la sécurité et la lutte contre les fraudes (Agence Ecofin, 2025).

Au niveau local, les collectivités territoriales, notamment les communes et préfectures, interviennent dans la gestion des impacts sociaux et environnementaux ainsi que dans la médiation communautaire, malgré des capacités limitées (ITIE, 2022). Les artisans miniers, ouvriers miniers, coopératives agréées, bureaux d'achat et collecteurs participent directement à la chaîne de production. Par ailleurs, la société civile, les ONG et les partenaires techniques tels que la Banque mondiale appuie les réformes, la transparence et les normes internationales comme l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives et le Processus de Kimberley.

4.2. Rôles et responsabilités des acteurs de la gouvernance minière

L'État, à travers ses institutions minières, assure la régulation du secteur, la sécurité juridique des investisseurs et la définition des normes techniques, environnementales et sociales, tout en garantissant la perception des redevances, impôts et royalties pour le développement national (Loi n°09-005, 2009 ; Code minier, 2024 ; AFDB, 2022). L'Office de Recherche Géologique et d'Exploitation Minière (ORGEM) joue un rôle clé dans la cartographie et la recherche géologique. Les opérateurs privés et artisanaux respectent les obligations légales d'exploitation durable. Les collectivités locales assurent le suivi des impacts et la gestion des conflits, tandis que les communautés participent à la consultation. Enfin, les partenaires internationaux (Banque mondiale, ITIE, Processus de Kimberley) appuient les réformes et la transparence du secteur.

4.3. Chaîne de valeur de la filière aurifère

La commune de Guézéli est une zone aurifère où l'or constitue la principale ressource économique. **La chaîne de valeur débute par une prospection artisanale basée sur des indices visuels. Cette étape s'opère généralement hors cadre légal, pénalisée par des coûts d'accès élevés et l'absence de cartographie officielle.** L'exploitation est majoritairement artisanale et semi-mécanisée, reposant sur des techniques rudimentaires (excavation manuelle, lavage, usage de mercure), avec de faibles normes de sécurité et des impacts environnementaux importants. La transformation de l'or reste limitée sur site, suivie d'une commercialisation dominée par des collecteurs qui fixent les prix et orientent l'or vers les marchés nationaux ou transfrontaliers, souvent dans l'informalité.

Photo 1: orpailleurs en pleine activité



Source : Cliché Auteur, Octobre 2025.

La filière mobilise plusieurs acteurs. Les exploitants artisanaux, majoritairement locaux, travaillent avec peu de moyens techniques et sans couverture juridique complète. Les coopératives minières jouent un rôle intermédiaire en structurant partiellement l'activité, en facilitant l'accès aux permis et au matériel, mais restent limitées en capacités financières et organisationnelles. Les collecteurs et intermédiaires dominent la chaîne commerciale en assurant l'achat et la revente de l'or, souvent hors circuits officiels. Leur position leur permet de contrôler les prix et d'organiser la commercialisation vers les centres urbains. L'absence

d'infrastructures adaptées (laboratoires, stockage sécurisé, pesée certifiée) renforce la dépendance des producteurs et favorise les circuits informels.

4.4. Conflits sociaux liés aux terres et aux mines

L'exploitation minière à Guezeli est source de tensions sociales récurrentes, souvent liées à l'accès, au contrôle et à l'utilisation des terres et des ressources aurifères. Ces conflits peuvent opposer différents acteurs : les exploitants artisanaux, les sociétés semi-industrielles, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les éleveurs et les communautés riveraines. Les sites miniers étant souvent situés sur des terres coutumières ou agricoles, la compétition pour l'occupation de ces espaces génère des litiges fonciers, aggravés par l'absence de titres fonciers clairs et de mécanismes de régulation adaptés.

Photo 2: Un champ de manioc qui se trouve dans un permis minier à Gomion



Source : Cliché Auteur, Octobre 2025.

4.5. Répartition des enquêtés par village

L'enquête a été conduite dans trois principales localités de la commune de Guézéli : Gaga, Gomion et Carrefour. La répartition des répondants montre une prédominance du village de Gaga avec 45,57 % des enquêtés, suivi de Gomion (32,91 %) et de Carrefour (20,25 %). Cette distribution s'explique par la forte concentration des activités d'exploitation aurifère à Gaga, qui constitue le principal pôle minier de la commune.

En revanche, Gomion et Carrefour se distinguent davantage par la prédominance des activités agricoles et agropastorales. Cette configuration spatiale met en évidence la structuration économique différenciée de la commune, où les zones minières coexistent avec des espaces à dominante rurale. Elle permet ainsi de mieux comprendre les dynamiques socio-économiques locales et les interactions entre exploitation minière, agriculture et commerce au sein du territoire étudié.

Carte 2: Villages enquêtés dans la commune de Guézéli

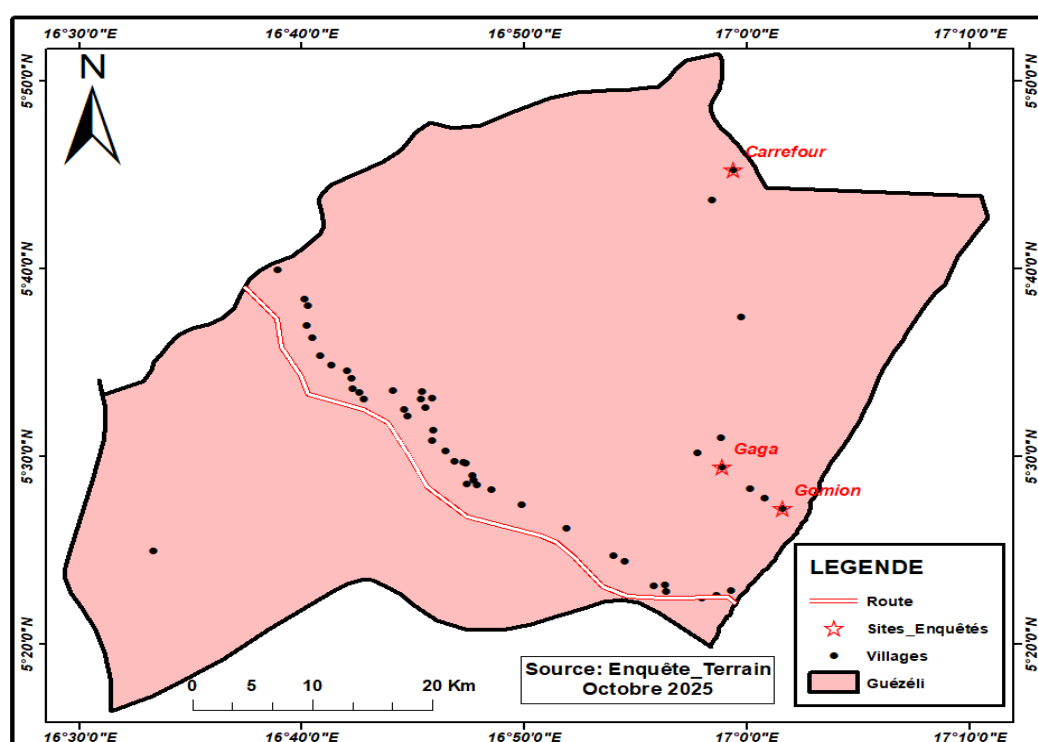


Tableau 1: Répartition des enquêtés par village

N°	Site	Effectif
1	Gaga	36
3	Gomion	26
4	Carrefour	16
Total		78

Source : Auteurs, octobre 2025.

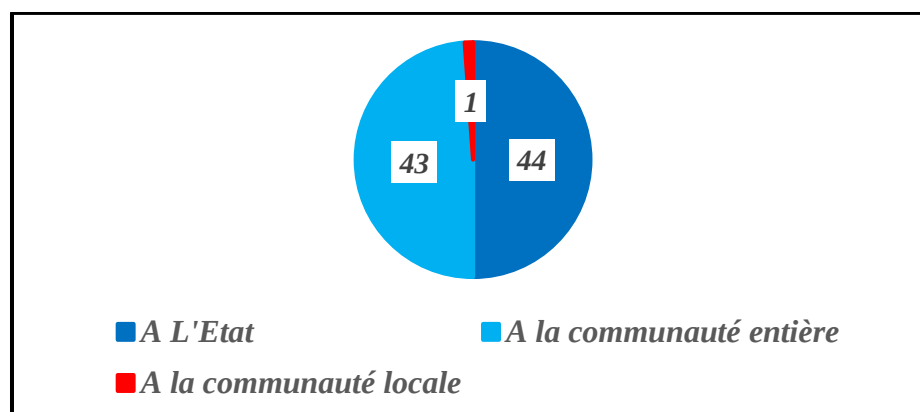
4.6. Gouvernance foncière et accès à la terre

4.6.1. Perception et statut du foncier

Les résultats de l'enquête révèlent que plus de 80 % des répondants perçoivent la terre comme une richesse fondamentale, voire une véritable « source de vie ». Cette représentation, à la fois symbolique et économique, met en évidence le rôle central du foncier dans la structuration des activités agricoles et minières au sein de la commune de Guézéli.

Cependant, les perceptions relatives au statut de la terre demeurent contrastées. En effet, 55,7 % des enquêtés estiment que la terre relève de la propriété de l'État, tandis que 54,43 % la considèrent comme un bien appartenant à la communauté. Cette coexistence de représentations traduit la persistance d'une dualité entre le droit moderne et le droit coutumier. Elle constitue une source d'incompréhension et de conflits potentiels, faisant du foncier un enjeu majeur de gouvernance, à la fois facteur de développement local et de tensions sociales.

Figure 1: Perception et statut du foncier



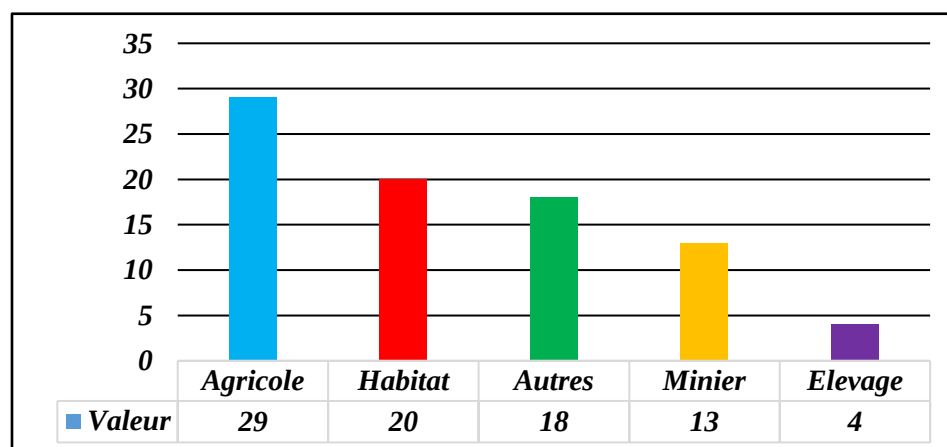
Source : Auteurs, octobre 2025.

4.6.2. Types de foncier et documents administratifs

Les résultats de l'enquête indiquent que les formes de foncier les plus répandues dans la commune de Guézéli sont les terres agricoles (36,71 %), les espaces d'habitation (25,32 %) et les zones à vocation minière (16,46 %), traduisant ainsi la diversité des usages du sol. Toutefois, l'accès à une documentation administrative demeure limité. En effet, seuls 16,46 % des enquêtés déclarent disposer de documents officiels tels que des certificats de propriété ou des permis d'occuper. La majorité des répondants, soit 58,23 %, ne possède aucun document foncier formel, invoquant principalement des contraintes financières et un déficit d'information sur les procédures administratives. Cette faible formalisation des droits fonciers accentue la

précarité des ménages et fragilise la sécurisation des investissements locaux. Elle favorise également la prédominance du droit coutumier ainsi que le développement de pratiques informelles de cession et d'occupation des terres.

Figure 2: Types de foncier



Source : Auteurs, octobre 2025.

4.7. Modes d'acquisition et conséquences de la dépossession

Les modes d'acquisition des terres dans la commune de Guézéli reposent principalement sur la vente (17,72 %), l'héritage (13,92 %) et le don (8,86 %). Toutefois, une proportion non négligeable des enquêtés affirme avoir « découvert » et occupé elle-même ses parcelles, ce qui traduit l'absence d'un dispositif formel de planification et d'enregistrement foncier.

En cas de dépossession, les conséquences rapportées sont particulièrement sévères. Les répondants évoquent notamment la perte de revenus, l'appauvrissement, le désespoir ainsi que la rupture des liens sociaux et communautaires. Les demandes de compensation financière sont fréquentes, mais elles demeurent rarement satisfaites. Dans ce contexte, la perte de la terre est souvent perçue comme une perte de subsistance vitale, celle-ci constituant la principale source de moyens d'existence des populations. Ces résultats mettent en évidence la grande fragilité des droits fonciers et la nécessité d'une gouvernance plus structurée et inclusive.

Tableau 2: Modes d'acquisition

Mode d'acquisition	Fréquence	Pourcentage
Par vente	24	30.78
Héritage	15	19.23
Don/Cession	11	14.10
Location	6	7.69
Par alliance	1	1.28
Autres	21	26.92
Total	78	98

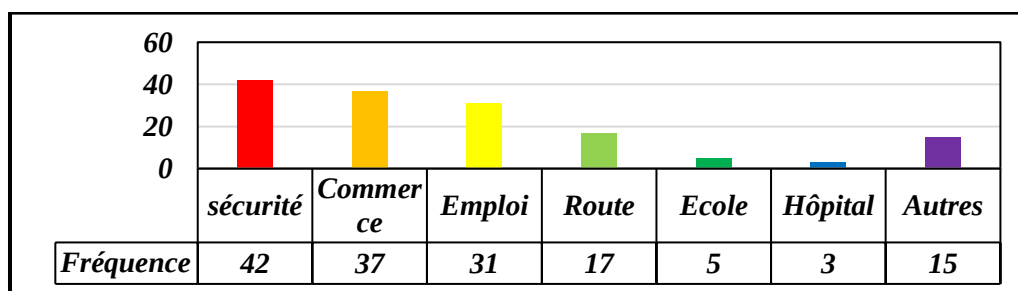
Source : Auteurs, octobre 2025.

4.8. Impacts socio-économiques

Les résultats de l'enquête révèlent que 65,82 % des répondants reconnaissent une influence directe de l'exploitation minière sur leur vie quotidienne. Les effets positifs les plus fréquemment mentionnés concernent la création d'emplois (39,24 %), l'amélioration de la sécurité (53,16 %) ainsi que le développement des activités commerciales (46,84 %). Certains enquêtés soulignent également la réhabilitation ponctuelle des routes et la mise en place de forages d'eau potable, contribuant partiellement à l'amélioration des conditions de vie.

Cependant, ces retombées économiques demeurent limitées et inégalement réparties. Elles profitent principalement à une minorité d'acteurs, souvent extérieurs à la communauté locale, et présentent un caractère temporaire lié à la fluctuation de l'activité minière. **La concentration des profits aux mains d'acteurs extérieurs, couplée à l'absence de redistribution, limite l'impact réel de l'or sur le bien-être local**

Figure 3: Impacts socio-économiques



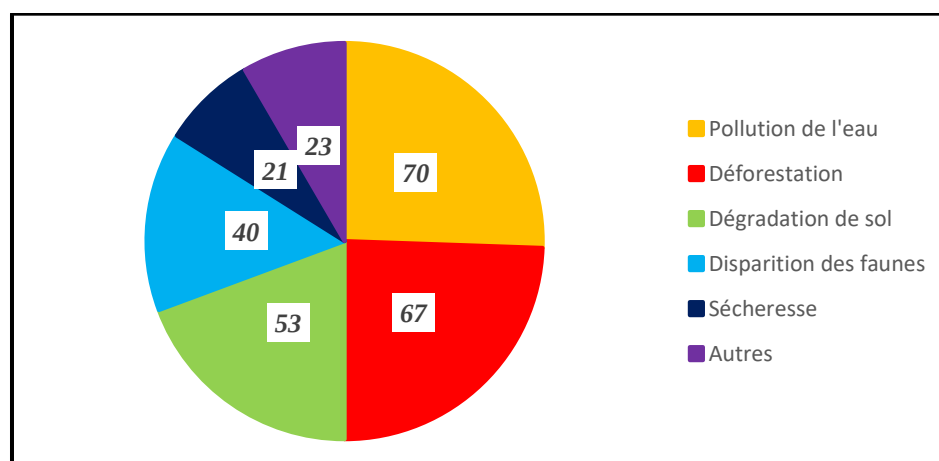
Source : Auteurs, octobre 2025.

4.9. Impacts environnementaux

Les résultats de l'enquête mettent en évidence des impacts environnementaux particulièrement importants liés à l'exploitation minière dans la commune de Guézéli. Les principaux effets relevés sont la pollution des eaux (88,61 %), la déforestation (84,81 %), la dégradation des sols (67,09 %), la disparition progressive de la faune (50,63 %) ainsi que l'apparition de phénomènes de sécheresse (26,58 %). Ces différentes perturbations traduisent une pression accrue sur les écosystèmes locaux.

Ces dégradations environnementales entraînent une raréfaction des terres cultivables et une diminution des ressources naturelles essentielles aux activités agricoles et pastorales. Les enquêtés signalent également la stagnation des eaux, la destruction des champs cultivés et la recrudescence de certaines maladies hydriques, notamment la typhoïde et le paludisme. L'ensemble de ces éléments témoigne d'un déséquilibre écologique croissant, révélant que l'exploitation minière, lorsqu'elle est insuffisamment encadrée, constitue une menace sérieuse pour les bases du développement durable local.

Figure 4: Impacts environnementaux



Source : Auteurs, octobre 2025.

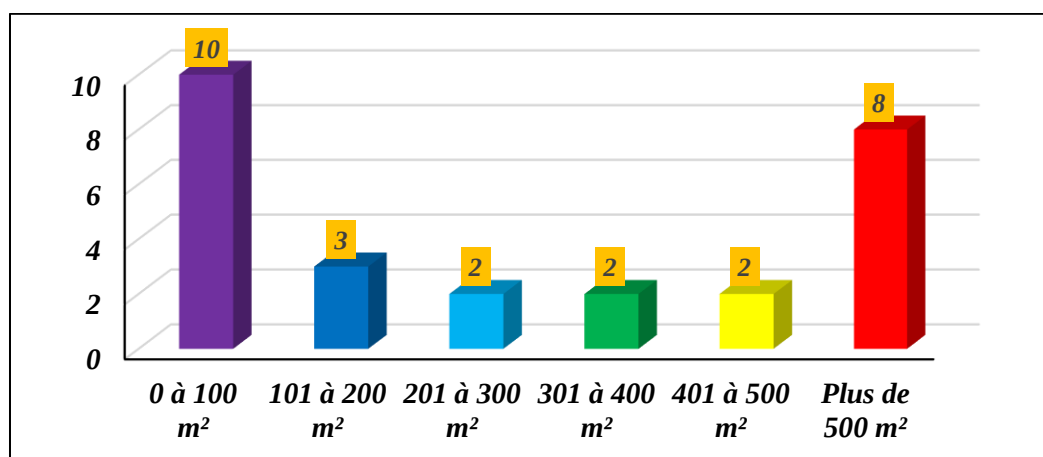
4.10. Superficie des parcelles cédées

L'analyse des données révèle que les parcelles cédées dans la commune de Guézéli sont, dans leur majorité, de faible superficie. Les terrains compris entre 0 et 100 m² représentent 12,66 % des cas et sont généralement destinés à l'habitat ou à de petites activités artisanales. À l'inverse, les parcelles de plus grande taille, supérieures à 500 m² (10,13 %), sont principalement

attribuées à des sociétés minières ou à des exploitants disposant de ressources financières plus importantes.

Cette configuration traduit une fragmentation foncière progressive, liée à la pression démographique et à la multiplication des acteurs intervenant sur le territoire. Elle met également en évidence l'absence d'un système de planification foncière structuré et de cadastre officiel, ce qui entraîne une distribution peu cohérente des terres. Ces constats soulignent la nécessité d'une gestion plus rationnelle du foncier et de la mise en place d'un cadre réglementaire clair pour la cession des parcelles dans les zones minières de Guézéli.

Figure 5: Superficie de parcelle cédée



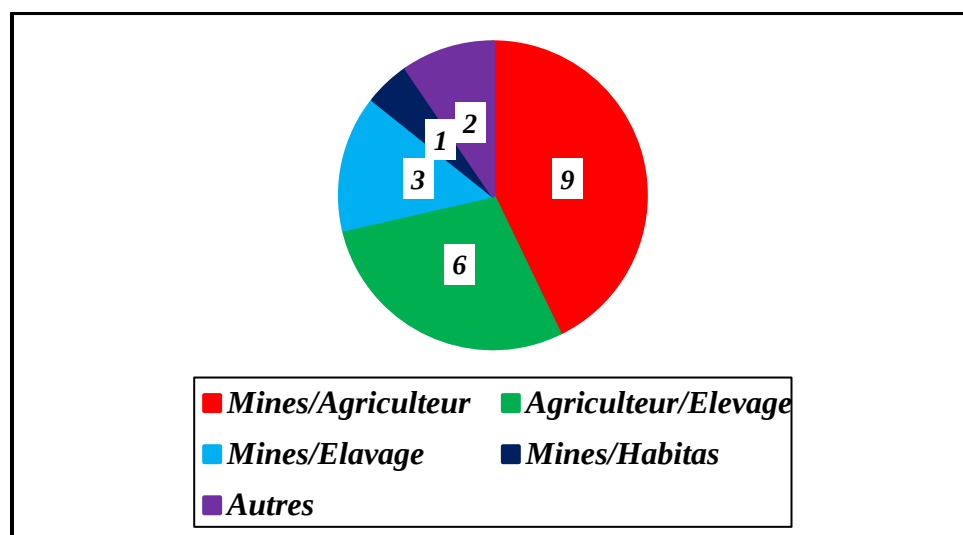
Source : Auteurs, octobre 2025.

5. GOUVERNANCE LOCALE ET PERCEPTION DES AUTORITES SUR LA GESTION DES RETOMBEES MINIERES

Les résultats de l'enquête révèlent une gouvernance locale globalement insuffisante et peu participative dans la commune de Guézéli. Les autorités locales, bien qu'elles jouent un rôle d'intermédiaires entre les populations, l'administration et les exploitants miniers, disposent de moyens limités pour contrôler les activités minières et faire respecter les normes environnementales et sociales. Les compensations destinées aux populations affectées par l'exploitation minière sont jugées irrégulières, souvent insuffisantes ou inexistantes, ce qui alimente un sentiment d'injustice. De plus, le manque de transparence dans la gestion des revenus miniers et l'insuffisance de dialogue entre les acteurs renforcent la méfiance et limitent la capacité de l'exploitation minière à contribuer efficacement au développement local.

Par ailleurs, les autorités locales soulignent l'existence de nombreux conflits fonciers liés à l'exploitation minière, avec un taux de reconnaissance supérieur à 90 %. Les tensions opposent principalement les artisans miniers aux agriculteurs (81,82 %), mais également les agriculteurs aux éleveurs (54,55 %) ainsi que les exploitants miniers aux éleveurs (27,27 %). Ces conflits résultent essentiellement de l'absence de délimitation claire des espaces, du chevauchement des activités économiques et du manque de planification foncière. Les modes de résolution reposent principalement sur la médiation coutumière et le dialogue, mais leur efficacité reste limitée en raison de l'absence de coordination institutionnelle et de l'insuffisance de l'implication des services techniques de l'État.

Figure 6: Conflits fonciers



Source : Auteurs, octobre 2025.

Enfin, la gouvernance institutionnelle apparaît fragmentée, avec une faible coordination entre les services du foncier, des mines et de l'environnement, situation reconnue par 63,64 % des autorités interrogées. Cette désarticulation entraîne des décisions souvent prises sans consultation communautaire, accentuant le sentiment d'exclusion des populations locales. Bien que des cahiers de charges existent pour encadrer les obligations des sociétés minières, leur non-respect est signalé dans 45,45 % des cas, en raison notamment de l'insuffisance de contrôle et de la corruption. Face à ces défis, les autorités locales appellent au renforcement des mécanismes de suivi, à une meilleure implication des communautés et à la mise en place d'une gouvernance plus transparente et inclusive afin de garantir un développement local durable.

6. DISCUSSION

Les résultats de cette étude révèlent que la gouvernance minière à Guézéli se caractérise par une faible coordination institutionnelle, une gestion foncière complexe et une redistribution limitée des retombées économiques. Contrairement à une simple répétition des résultats, il est essentiel de confronter ces constats aux mécanismes théorisés dans la littérature. Paul Collier (2007) décrit la « malédiction des ressources » comme l'effet d'une rente extractive captée par des élites, accompagnée d'institutions faibles, entraînant pauvreté et inégalités. Dans le cas de Guézéli, on observe un processus similaire : les revenus de l'or semi-industriel sont concentrés entre quelques acteurs locaux et entreprises, tandis que les populations villageoises restent peu impliquées dans la redistribution. Toutefois, l'effet « Dutch Disease » — caractérisé par l'affaiblissement d'autres secteurs économiques — semble limité à Guézéli, car l'exploitation aurifère reste artisanale et ne monopolise pas entièrement le marché local. Cela nuance la théorie de Collier en montrant qu'une petite échelle d'exploitation peut atténuer certains effets pervers de la rente.

Sur le plan foncier, la coexistence du droit coutumier et du droit moderne génère une insécurité juridique persistante, confirmant les analyses de Ntampaka (2008) et Chrétien (2020). Les conflits entre agriculteurs et orpailleurs à Guézéli illustrent la tension entre propriété collective et concessions étatiques. Comparativement, à Ndassima (RCA) ou dans certaines zones aurifères de la RDC, la centralisation des concessions et l'intervention directe de l'État ont parfois limité les conflits locaux, mais au prix d'une faible participation communautaire. Guézéli se distingue donc par une gouvernance fragmentée où l'absence de cadastre et de planification territoriale amplifie les tensions foncières.

La mécanisation partielle introduite dans l'orpaillage transforme également les rapports sociaux, comme l'illustrent les travaux récents de l'IPIS (2022) sur l'Afrique centrale. À Guézéli, la semi-mécanisation augmente la productivité mais concentre les profits, marginalise les petits mineurs artisanaux et accentue les conflits fonciers. Ce phénomène, combiné à la faible coordination institutionnelle, crée un cercle où les bénéfices économiques sont limités et les impacts sociaux et environnementaux exacerbés, confirmant les observations de Diango (2025) sur la pollution, la déforestation et la dégradation des sols.

Enfin, la comparaison avec d'autres communes minières de la RCA et des pays voisins montre que Guézéli illustre un modèle typique de gouvernance fragmentée : la faiblesse institutionnelle

et l'absence de mécanismes de redistribution participatifs y sont plus marquées que dans certaines zones mieux régulées, comme au Cameroun. Cela souligne la nécessité de renforcer la gouvernance locale, d'harmoniser les régimes fonciers et de promouvoir l'inclusion communautaire pour transformer durablement la rente minière en développement local.

CONCLUSION

L'étude menée dans la commune de Guézéli met en évidence le rôle ambivalent de l'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or dans le développement local. Si l'activité aurifère constitue une source essentielle de revenus et d'emplois pour les populations rurales, notamment les jeunes et les femmes, ses retombées restent limitées, inégalement réparties et fortement marquées par l'informalité. Elle dynamise certaines activités économiques locales, mais sans véritable intégration dans une stratégie de développement durable.

Sur le plan social, l'exploitation minière contribue à la création ponctuelle d'infrastructures, mais engendre également la déscolarisation, la migration des jeunes et la fragilisation du tissu communautaire. Sur le plan environnemental, les impacts sont préoccupants : déforestation, pollution des eaux, dégradation des sols et perte de biodiversité, compromettant les moyens de subsistance des populations.

La gouvernance minière apparaît comme le principal facteur limitant. Elle est caractérisée par la faiblesse institutionnelle, l'informalité, les conflits fonciers et le manque de coordination entre acteurs. La dualité entre droit coutumier et droit moderne accentue les tensions et l'insécurité foncière.

Ainsi, l'étude conclut que l'exploitation minière ne peut devenir un véritable levier de développement sans une réforme profonde de la gouvernance. Il est nécessaire de renforcer la transparence, la participation communautaire, la formalisation des acteurs et la planification territoriale afin de transformer la richesse aurifère en un moteur de développement durable et inclusif pour la commune de Guézéli.

Références bibliographiques

- African Minerals Development Centre (AMDC). (2024). *RDC – Rapport d'évaluation de la Vision Minière Africaine*.
- African Peer Review Mechanism (APRM). (2024). *Rapport sur la gouvernance en Afrique*. Union Africaine.
- Agence Ecofin. (2025). *La RCA mise sur la gouvernance numérique pour transformer son secteur minier*.
- Arhin, K. (2010). *Mining and development in Africa: the governance challenge*. Journal of African Development.
- Auty, R. M. (2001). *Resource Abundance and Economic Development*. Oxford University Press.
- AVISE. (2024). *Impact social : de quoi parle-t-on ?*.
<https://www.avise.org/articles/impact-social-de-quoi-parle-t-on> (consulté le 10/10/2024 à 00h19)
- Banque africaine de développement (BAD) (2020). *Rapport sur la gouvernance des ressources naturelles en Afrique*.
- Banque mondiale (2020). *Fiscalité minière et gouvernance locale dans les pays en développement*. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2021). *Profil de pauvreté en République centrafricaine*.
- Collier, P. (2007). *The Bottom Billion*. Oxford University Press.
- FAO (2020). *Land governance in Africa: Opportunities and Challenges*.
- ITIE-RCA (2006). *Rapport sur la transparence dans le secteur minier en République centrafricaine*.
- Mazalto, M. (2010). *Gouvernance, droits humains et secteur minier en RDC*. Université du Québec à Montréal.
- Ministère des Mines et de la Géologie (2022). *Rapport sur la gouvernance du secteur minier en RCA*.
- Onana Mbida, R.D. (s.d.). *Gouvernance de la fiscalité des ressources minières dans la CEMAC*.
- PNUD (2020). *Exploitation minière artisanale et développement durable en Afrique subsaharienne*.
- République Centrafricaine. (2009). *Code minier et textes relatifs à la gestion foncière*. Loi n°09/005.
- Tchapmegni, R. (2024). *Gouvernance des ressources naturelles et développement durable en Afrique*. Université de Nanterre.
- Transparency International (2020). *Indice de perception de la corruption et gouvernance des ressources naturelles en Afrique*.